

Compte rendu de séance

Séance du 11 Mars 2015

L' an 2015 et le 11 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Mairie sous la présidence de ROUXEL Jean-Christophe Maire

Présents : M. ROUXEL Jean-Christophe, Maire, Mmes : BOUCHENOIRE Virginie, JACQUIN Angélique, MM : BERSON Christophe, CANTIN Jeannick, JAMERON Guy, LECLERC Sylvain, ROUSSIASSE André, ROUSSIASSE Robert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 9
- Présents : 9

Date de la convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 05/03/2015

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Saumur
le : 12/03/2015

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. JAMERON Guy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

- Budget communal et CCAS
- Demandes de subventions
- Compte-rendu conseil communautaire par Jeannick Cantin
- Demande complément adresse « Bis » au lieu dit « Les trois Etoiles »
- Devis travaux église / Etanchéité
- Délibération Transfert de la compétence « Eclairage Public » de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEMML et de son adhésion au SIEMML pour l'éclairage public.
- Invitation concours labour à St Philbert, le 30 août 2015
- Mise en place des panneaux électoraux
- Planning permanence bureau de vote élections départementales du 22 et 29 mars 2015
- Indemnité gardiennage de l'église 2015
- Questions diverses

Vote des subventions 2015 - 2015/9

Vote du compte de gestion 2014 de la commune - 2015/10

Vote du compte de gestion du CCAS - 2015/11

Vote du compte administratif 2014 et affectations de résultats de la commune - 2015/12

Vote du compte administratif et affectations de résultat du CCAS - 2015/13

Vote du budget primitif 2015 de la Commune - 2015/14

Vote du budget primitif 2015 du CCAS - 2015/15

Vote des taux des taxes communales pour 2015 - 2015/16

Indemnité de gardiennage de l'église - 2015/17

Transfert de compétence "Eclairage Public" de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEMML et de son adhésion au SIEMML pour l'éclairage public. - 2015/18

Location de salle des fêtes - avertissement - 2015/19

1 – Vote du Budget communal et CCAS

Vote du compte de gestion 2014 de la commune 2015/10

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte de gestion du CCAS 2015/11

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2014

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif 2014 et affectations de résultats de la commune 2015/12

Commune

Report de l'Excédent de fonctionnement 2013 : 52 547.23 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 45 829.28 €

Soit au total : 98 376.51 €

Report en excédent de fonctionnement sur 2015 au compte 002 de : 48 376.51 €

Virement au compte 1068 excédent de fonctionnement de : 50 000.00 €

Report Excédent d'investissement 2013 : 114 470.01 €

Excédent d'investissement 2014 : 30 523.13 €

Soit au total de : 144 993.14 €

Report d'excédent d'investissement sur 2014 au compte 001 : 144 993.14 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du compte administratif et affectations de résultat du CCAS 2015/13

Report de l'Excédent de fonctionnement 2013 : 1 812.97 €

Excédent de fonctionnement 2014 : 4 520.08 €

Soit au total : 6 333.05 €

Report en excédent de fonctionnement sur 2015 au compte 002 : 2 333.05 €

Virement au compte 1068 excédent de fonctionnement de : 4 000 €

Report Déficit d'investissement 2013 : 10 619.38 €

Excédent d'investissement 2014 : 3 000 €
Soit au total de : 13 619.38 €
Report d'excédent d'investissement sur 2015 au compte 001 : 13 619.38 €

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2015 de la Commune 2015/14

Après s'être fait présenté le budget primitif 2015 de la commune,
les membres du conseil municipal émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2015 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 143 976.51 € après affectations de résultats 2014.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 289 405.14 € après affectations des résultats 2014.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Vote du budget primitif 2015 du CCAS 2015/15

Après s'être fait présenté le budget primitif 2015 du CCAS,
les membres du conseil d'administration émettent un avis favorable aux prévisions budgétaires 2015 pour la Commune.

Les dépenses et les recettes de fonctionnement s'équilibrent à 9 333.05 € après affectations de résultats 2014.
Les dépenses et les recettes d'investissement s'équilibrent à 17 619.38 € après affectations des résultats 2014.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

2 – Vote des subventions 2015/9

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2015.
Le Conseil Municipal propose d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

- ADMR Longué-Jumelles : 100€
- A.D.A.P.E.I. 30€
- Ligue contre le cancer 50€
- Prévention routière 60€
- CLIC Loire Authion 97.20€
- Restos du cœur 60€
- Association des Parents d'Élèves : secondaire : 50€/élève, primaire : 75€/élève.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations citées ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents sur ce sujet.

3 – Compte-rendu conseil communautaire

Ce dernier est consultable sur le site de la communauté de commune. Monsieur Jeannick CANTIN en a fait un résumé.

4 – Demande complément d'adresse « Bis » au lieu dit « Les Trois étoiles »

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal le problème rencontré au lieu dit « les Trois étoiles » concernant la distribution du courrier.

A ce lieu-dit, il y a deux maisons. Suite aux soucis de réception du courrier par les propriétaires, il est demandé d'attribuer un « bis » à la deuxième maison afin de bien différencier les deux.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide d'attribuer un bis à la deuxième maison,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents sur ce sujet.

5 – Devis travaux église / étanchéité

Monsieur le Maire a exposé au Conseil Municipal le problème rencontré à l'église au niveau du porche et au niveau du clocher. Les solins ne sont plus étanches. Cela occasionne quelques fuites sur les murs et à l'intérieur de l'église. Un devis est proposé par l'entreprise SARL Bauné, le devis est d'un montant de 1 297,20€ TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- Décide de valider ce devis,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

6 - Transfert de compétence "Eclairage Public" de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement au SIEML et de son adhésion au SIEML pour l'éclairage public. 2015/18

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les arrêtés de Monsieur le Préfet de Maine et Loire des 5 juin 1997, 18 novembre 2004, 10 septembre 2007, 10 avril 2008, 4 novembre 2008, 12 mai 2009, 6 juillet 2009, 24 septembre 2009 et 5 février 2010, 12 juin 2012,

1^{er} février 2013 et 18 février 2014 acceptant les statuts du Syndicat et ses modifications,

VU la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine du 9 mai 2007 approuvant les modifications des statuts du Syndicat et celle du 15 octobre 2013 autorisant la modification des statuts du SIEML pour lui donner la compétence relative à la création et l'entretien des infrastructures de charges nécessaires à l'usage des véhicules électriques,

VU la délibération de la communauté d'agglomération de Saumur Loire Développement du 11 décembre 2014 demandant le transfert de sa compétence « éclairage public » au profit du SIEML,

VU la délibération du Comité Syndical du SIEML du 3 février 2015 donnant un avis favorable à ce transfert,

Le Conseil Municipal de La Lande Chasles en date du 11 mars 2015,

DONNE UN AVIS FAVORABLE à l'adhésion au SIEML de la communauté d'agglomération Saumur Loire Développement, au titre de la compétence optionnelle de « l'éclairage public ».

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

7 – Invitation au concours labour à Saint Philbert, le 30 août 2015

En tant que participant au concours, il n'y aura pas de représentant de La Lande-Chasles

8 – Mise en place des panneaux électoraux

Les Panneaux ont été mis le 9 mars 2015 à 9h par le maire, aidé par Christine Roussiase et Anne-Marie Bouquet

9 – Planning permanence bureau de vote élections départementales du 22 et 29 mars 2015

Le 22/03/2015

08h00 – 10h00 JC ROUXEL et C. ROUSSIASSE
09h00 – 12h00 V. BOUCHENOIRE et S. LECLERC
12h00 – 14h00 A. ROUSSAISSE et C. BERSON
14h00 – 16h00 R. ROUSSAISSE et J.P ROUSSIASSE
16h00 – 18h00 J. CANTIN et G. JAMERON

Le 29/03/2015

08h00 – 10h00 JC ROUXEL et G. JAMERON
09h00 – 12h00 A. JACQUIN et A. ROUSSAISSE
12h00 – 14h00 S. LECLERC et C. BERSON
14h00 – 16h00 R. ROUSSAISSE et C. ROUSSIASSE
16h00 – 18h00 J. CANTIN et V. BOUCHENOIRE

10 - Indemnité de gardiennage de l'église 2015/17

Conformément à la circulaire INTD130312C du 21 janvier 2013, le conseil municipal DECIDE d'attribuer la somme de 450 euros pour le gardiennage de l'église (somme correspondant à l'année 2014 non versée + l'année 2015).

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

11 - Vote des taux des taxes communales pour 2015 2015/16

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE de ne pas appliquer d'augmentation sur les taxes communales pour l'année 2015. Le produit nécessaire à l'équilibre du budget étant de 26 173 €.

Les taux restent inchangés, soit :

- Taxe habitation : 10,11 %
- Taxe sur le foncier bâti : 16,99 %
- Taxe sur le foncier non bâti : 35,29 %

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

12 - Location de salle des fêtes – avertissement 2015/19

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la location du 7 et 8 mars 2015, Monsieur Christophe BERSON, Adjoint au Maire, s'est déplacé pour avertir les locataires de baisser le son à 04h30 du matin. Les locataires auraient du baisser le son à partir de 02h00 du matin, comme la convention signée des 2 parties le stipule,

Au vu du règlement signé et après délibération, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- de conserver la caution de 100€ conformément au règlement
- autorise le Maire à lui envoyer une lettre le lui signifiant
- autorise le Maire à signer tous les documents sur ce sujet

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

La salle des fêtes

Suite aux bruits de ce week-end du 7 et 8 mars 2015 à la salle des fêtes, Monsieur et Madame MACRAIGNE se sont plaints et ont fait un courrier à la commune par mail

Monsieur le Maire, après lecture de la lettre, a exposé le problème et un tour de table a été proposé pour connaître l'avis de chacun sur :

- Les mesures à prendre,
- La suspension du projet de l'agrandissement de la salle.

Après de longues discussions, le Conseil Municipal décide de faire réaliser une étude acoustique et de suspendre le projet d'agrandissement de la salle des fêtes jusqu'à la réunion de conseil du 03/06/2015. A cette date, et au vu des conclusions de l'étude, toutes les options seront étudiées.

Eclairage public

Par soucis d'équilibrage des dépenses d'électricité au vu des travaux prévus à la Mottaie – les Donnelières, Monsieur le Maire propose de diminuer d'une demi-heure l'éclairage public sur l'ensemble de la commune.

Au vu de l'explication, le conseil municipal décide à l'unanimité d'éteindre l'éclairage à 22h30 au lieu de 23 heures.

Séance levée à : 22h15

En mairie, le 12/03/2015
Le Maire
Jean-Christophe ROUXEL